

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical Séance du 11 octobre 2018 Délibération n° : 2018_BS2_02

Le 11 octobre 2018 à 18 h 00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges s'est réuni, dans les locaux du Syndicat, 64 rue Armand Barbès à Limoges, sous la présidence de Monsieur Gilles BÉGOUT.

Etaient présents :

M. BÉGOUT, C.A. Limoges Métropole
M. LAFAYE, C.A. Limoges Métropole
M. DARBON, C.C. Noblat
M. DUROUSSEAUD, C.A. Limoges Métropole
M. BRIAT, C.C. Val de Vienne
M. FAUCHER, C.C. ELAN
M. VALLIN, C.C. ELAN
Mme AUBISSE, C.A. Limoges Métropole

M. LÉONIE, C.A. Limoges Métropole
Mme RIVET, C.A. Limoges Métropole,
représentant Mme GLANDUS, C.A. Limoges
Métropole
M. LAUSERIE, C.C. ELAN
M. PLEINEVERT, C.C. ELAN
M. ARNAUD, C.C. Val de Vienne

Absents excusés :

M. DAVID, C.A. Limoges Métropole
Mme PICAT, C.A. Limoges Métropole
Mme ROBERT-KERBRAT, C.A. Limoges Métropole
M. VANDENBROUCKE, C.A. Limoges Métropole

M. ROUX, C.C. ELAN
Mme CHADELAUD, C.C. Noblat
M. ESTRADE, C.C. Noblat
M. BARRY, C.C. Val de Vienne

Absents :

M. GUÉRIN, C.A. Limoges Métropole
M. GÉRAUDIE, C.A. Limoges Métropole

M. MIGOZZI, C.A. Limoges Métropole
M. ROUMILHAC, C.C. ELAN

Assistaient également à la réunion :

Mme MOREAU SIEPAL
Mme LEGRAND SIEPAL

Mme PIERRE SIEPAL
Mme LEJEUNE SIEPAL

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verneuil sur Vienne Avis du Bureau Syndical

Rapporteur : Monsieur Gilles BÉGOUT, Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Considérant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verneuil sur Vienne approuvé en décembre 2010,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole en date du 6 avril 2018 prescrivant la modification n°1 du PLU de Verneuil sur Vienne selon les modalités prévues à l'article L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification simplifiée du PLU est notifié aux personnes publiques associées et considérant le III de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant le dossier de modification n°1 du PLU de Verneuil sur Vienne reçu le 14 septembre 2018, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique.

Verneuil sur Vienne, membre de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole est située en 2^{ème} couronne du SIEPAL. La commune est intégrée au périmètre du SCoT de l'agglomération de Limoges en cours de révision, mais elle n'est pas couverte par le SCoT en vigueur.

Le conseil communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification n°1 du PLU de Verneuil sur Vienne afin de mettre en œuvre le projet de réalisation d'un pôle maraîchage dans l'agglomération. Ce pôle accueillerait notamment des testeurs en maraîchage, des maraîchers en formation, des scolaires,...

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a acquis un terrain de 15 hectares (dont 10 sont cultivables) sur lequel il est prévu de développer ce pôle. Pour son bon fonctionnement, l'aménagement de ce site entraîne l'implantation de bâtiments agricoles, ainsi que les voies d'accès et les espaces de stationnement.

Pour mener à bien ce projet le zonage du Plan Local d'Urbanisme de Verneuil sur Vienne doit être modifié. Le site initialement classé en zone d'activité économique 1AU(X)c doit évoluer en zone Agricole maraîchage (Am).

La commune de Verneuil sur Vienne n'est pas dans le périmètre du SCoT approuvé en 2011, mais elle participe à la révision du SCoT lancée en 2012.
Ce projet contribue à la mise en œuvre de l'objectif du PADD débattu au comité syndical du 7 juillet 2016 « Encourager le développement de l'agriculture péri-urbaine et du maraîchage ».

Après discussion, il est proposé au bureau syndical d'émettre un avis favorable sur la modification n°1 du PLU de Verneuil sur Vienne.

Le Président Gilles BÉGOUT fait procéder au vote :

Nombre de votants : 13
Résultat du vote :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Fait à Limoges, le 11 octobre 2018
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 17 octobre 2018.
Transmis en Préfecture le 17 octobre 2018.**

Le Président,

Gilles BÉGOUT



